

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 29 octobre 2012

L'an deux mille douze, le lundi vingt neuf octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vingt deux octobre deux mille douze se sont réunis en la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

Etaient présents

Monsieur Pascal VECTEN, Maire
Messieurs Didier PETIT et Eric PHILIPPE, Madame Brigitte GRARD Adjointes au Maire.
Messieurs Pierre DELORME, Patrick EDON et Guy MULLET Conseillers Municipaux
Mesdames Aline MERCHIE Conseillère Municipale.

Absents non représentés :

Messieurs Pedro MINCHINELA, Gérard VEIGNANT

Absente représentée :

Madame Monique ROUX

Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

I) : Approbation du procès verbal de la séance du 10 septembre 2012

Monsieur Le Maire procède à la lecture du procès verbal de la séance du 10 septembre 2012.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

II) : Elections des représentants à la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France

Vu la création de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France,

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué et 2 suppléants, afin de représenter la Commune du Plessis l'Evêque au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,
Procède à la désignation des délégués à la Communauté de Communes des Plaines et Monts de France.

Sont élus les candidats suivants :

- Monsieur Pascal VECTEN, délégué titulaire,
- Monsieur Pierre DELORME, 1er délégué suppléant
- Monsieur Didier PETIT, 2^{ème} délégué suppléant.

III) : Approbation de la Convention Abris voyageurs

Monsieur le Maire expose qu'en vu d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun, le Département a décidé de favoriser la mise en place d'abris voyageurs dans les communes de Seine-et-Marne. Dans ce cadre, le Département a accepté de mettre à la disposition de la Commune un ou plusieurs abri(s) voyageurs, et est à l'origine de la convention relative à la mise à disposition.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition gratuite d'abri(s) voyageurs par le Département au profit de la commune.

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec le Département de Seine-et-Marne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'abri(s) voyageurs sur la commune.

IV) : Charte de développement durable

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pays de la Goële et du Multien a autorisé le Président à signer la Charte de développement durable avec le Département de Seine-et-Marne.

Afin que l'intercommunalité puisse bénéficier des subventions se rapportant aux travaux, il est nécessaire que les communes prennent les mêmes dispositions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Charte.

V) Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de dossier Fonds Ecole a été faite en 2010.
Pour que le dossier puisse être complet, le conseil doit autoriser le maire à signer la convention avec le Département.
Les membres procèdent au vote. A l'unanimité des présents les membres acceptent.
- Un conseiller fait remarquer que le chemin rural et parallèle à la route de Monthyon n'a pas été remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée
la séance est levée à 21h15